Nobiliaire du Pays de Neuchâtel [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **11 (1897)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-768509

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ob er einem in jener Zeit grassierenden Fieber erlegen, ob er an Seite seines Herrn in einer der Schlachten gegen die Spanier im Früjahr 1636 (Morbegno) seinen Tod gefunden, wir wissen es nicht; hat uns ja doch nur der glückliche Zufall das Andenken an einen jungen Menschen erhalten, dem es nicht vergönnt war, seinen Namen durch Thaten der Nachwelt zu sichern.

Nobiliaire du Pays de Neuchâtel.

(Suite)

BARISCOURT, voir Blayer.

15. DES BARRES. — *Pierre Vallet des Barres*, originaire de Montbéliard; établi au Val-de-Travers, naturalisé neuchâtelois en 1705, bourgeois de Valangin, major des milices de la principauté, fut anobli par diplôme du Roi Frédéric-Guillaume Ier du 1er décembre 1723, entériné à Neuchâtel le 21 août 1724.

Pierre Des Barres n'eut qu'un fils, lequel n'a pas laissé de descendants.

ARMES : « Ecartelé au 1 et 4 d'argent à l'aigle issante de sable, becquée d'or, languée de gueules; au 2 et » 3, de gueules à trois bandes d'argent. »

CIMIER : « Une aigle issante de sable, becquée d'or, languée de gueules. »

SUPPORTS : « Deux jeunes hommes au naturel, vêtus d'une chemise de sinople. »

16. DE BAUMES (BALME). — Famille noble du Pays de Vaud qui fournit des châtelains du Vaux-Travers au XVe et au XVIe siècle.

Famille éteinte.

ARMES : D'argent à une aigle (alias aigle double) d'azur becquée et membrée de gueules.

CIMIER : Un cou de cygne d'argent.

17. BEDAULX. — *Josué Bedaulx*, originaire de Cormondrèche, maire de la Côte, fut anobli par lettres de la Duchesse de Nemours du 20 mai 1695, entérinées le 18 septembre de la même année.

Descendance éteinte dans la première moitié du XIXe siècle.

ARMES : D'azur à la croix d'or, mouvant de trois coupeaux d'argent, chargée d'un chevron de gueules en abîme et accompagnée de deux feuilles de trèfle du 1er mouvantes de la pointe de l'écu.

18. BELLEGARDE. — Famille savoisienne dont deux membres, *Claude* et *Jean de Bellegarde* remplirent successivement, au milieu du XVIe siècle les fonctions de Lieutenant Général de la Baronie de Valangin pour le comte de Challant, et occupèrent en son nom le premier siège aux audiences de Neuchâtel.

N'ont pas fait souche dans ce pays.

ARMES : Coupé, au 1er d'or à l'aigle éployée de sable, armée et couronnée du champ; au 2me d'azur à une section de soleil mouvante du trait du coupé, le tout d'or, entre chaque rayon une flamme de même mouvante de la pointe.

CIMIER : Un pigeon d'argent.

19. BELLEVAUX. — Très ancienne famille issue de *Gérard de Bellevaux*, chevalier (1203) et dont les biens patrimoniaux furent, en 1345, remis au comte de Neuchâtel par Girard de Bellevaux, écuyer, lequel les reprit aussitôt en augmentation de fief.

Maison éteinte au commencement du XVIe siècle en la personne de *Guillaume de*

Bellevaux dont la fille, Marguerite, Dame de Bellevaux, apporta le fief dans la famille de son mari, noble Guillaume Regnault, de Romont, écuyer.

ARMES : D'azur à la bande d'or chargée de trois roses de gueules et accompagnée de 10 billettes du second.
CIMIER : Un demi vol aux pièces et émaux de l'écu.

20. BERGEON. — *Jean-Michel Bergeon*, châtelain du Landeron, d'une famille bourgeoise de Neuchâtel qui fournit au XVIIe siècle des officiers au service de France, fut anobli par lettres du Prince de Condé, agissant comme curateur de l'abbé duc d'Orléans, à la date du 12 juillet 1687. Entérinement le 8 octobre de la même année.

Descendance éteinte à la fin du XVIIIe siècle.

ARMES. — D'or au pal de gueules accompagné de deux étoiles du même et chargé d'un cimeterre d'argent à la poignée d'or, surmontant un croissant du dernier ; au chef d'azur chargé d'un vol d'argent.
CIMIER : Trois plumes d'autruche or et gueules chacune sommée d'une aigrette d'argent.

21. BEVAIX. — Très ancienne maison seigneuriale dont on retrouve à peine quelques traces historiques et à laquelle appartenait sans doute le fondateur de l'Abbaye du même nom, *Rodolphe* (998). Les seigneurs de Bevaix semblent avoir été de la même souche que les seigneurs d'Estavayer.

ARMES : Inconnues.

22. BLAYER DE BARISCOURT. — Famille originaire de l'Evêché de Bâle et qui posséda dès le milieu du XIVe siècle divers fiefs dans le Comté de Neuchâtel. Ses membres siégèrent fréquemment aux audiences et remplirent diverses fonctions dans le gouvernement. Ils portent souvent dans les actes le nom de *Bariscourt* seul. Cette famille vendit au milieu du XVIe siècle les biens qu'elle possédait dans le pays et disparaît dès cette époque de l'histoire de Neuchâtel.

ARMES : Parti, emmanché d'or et de sable.

23. DU BOIS DE DUNILAC. — Par diplôme daté du 24 septembre 1855, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV anoblit *Henri-Louis-François DuBois-Bovet*, d'une famille notable jouissant des droits de communiers de Môtiers dès avant 1590 et que la légende dit originaire de Gascogne. Il lui conféra de plus le nom de *du Bois de Dunilaç* à titre de « nom noble » et pour aussi longtemps que lui et ses descendants ne dérogeront point en embrassant une profession incompatible avec l'état de noblesse.

Famille représentée par les fils et petit-fils du titulaire ci-dessus.

Pas d'entérinement vu la date du diplôme, postérieur à l'avènement de la République.

ARMES : D'azur à trois fasces d'or, au franc-quartier du même chargé de trois pals du premier.
CIMIER : Un lion issant d'or tenant une bannière du même à trois pals d'azur. Cette bannière ainsi que le franc quartier représentent les armes de Vautravers du Terraux, à émaux renversés, et rappellent une alliance avec cette famille éteinte.
SUPPORTS : Deux lions d'or affrontés (einwärts gekehrten).

24. BONSTETTEN. — Antique maison de dynastes de la Suisse Orientale, Barons de l'Empire, (confirmation par Maximilien Ier en 1499) établis à Berne au XVe siècle et à Neuchâtel au XVIe avec *Jean-Jacques de Bonstetten*, gouverneur de la Principauté dès 1552. Ulrich, fils de Jean-Jacques, ayant épousé Anne de Neuchâtel, héri-

tière de Vaumarcus, Travers, Noiraigue et Rosières, ces seigneuries passèrent dans sa maison vers 1590.

En 1595 Vaumarcus fut érigé en baronie en faveur d'Ulrich de Bonstetten et un troisième pilier fut ajouté au gibet seigneurial.

Les Bonstetten s'éteignirent en tant que grands vassaux de Neuchâtel au milieu du XVIIIe siècle. Ils subsistent à Berne dans la descendance d'André 4me fils d'Ulrich et d'Anne de Neuchâtel.

ARMES : De sable à la bordure d'or et à trois fuseaux d'argent rangés en fasce.
CIMIER : Un cygne issant d'argent, becqué et couronné d'or.
SUPPORTS : Deux cygnes d'argent, becqués, membrés et couronnés d'or.

25. BOSSET. — *Jean-Frédéric Bosset*, conseiller de ville, ses frères, *Abel-Charles*, conseiller d'Etat et *Henry*, seigneur d'Oberhurf, lieutenant-colonel au service de Hollande, ainsi que Jean-Georges Bosset leur père quoique déjà décédé en 1770 et *François Bosset* leur neveu, conseiller d'ambassade à La Haye, d'une ancienne famille originaire d'Avenches, puis établie à Neuveville, bourgeoise de Neuchâtel dès le début du XVIIIe siècle, furent anoblis par diplôme du roi Frédéric-Guillaume II en date du 8 janvier 1787, entériné le 20 août de la même année.

Famille représentée actuellement par les fils de feu le lieutenant-colonel Louis-Philippe de Bosset.

ARMES : Coupé, au 1er d'azur à un rosier fleuri de deux roses d'argent feuillées et tigées de sinople, mouvant d'un roc d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'or mal ordonnées; au 2me d'argent au chevron de sable accompagné en pointe de deux merlettes du même. [1]
CIMIER : Un homme d'armes cuirassé d'acier, tenant de la dextre une lance au naturel et de la senestre une rose du même.
SUPPORTS : A dextre une aigle de sable couronnée et armée d'or, à senestre un lion d'or lampassé de gueules.

26. BOURGEOIS-DIT-FRANCEY. — *Jacques Bourgeois-dit-Francey*, d'une vieille famille bourgeoise de Neuchâtel acheta en 1543 une portion du fief Blayer et en reçut l'investiture. Il siégea au rang de la noblesse aux audiences de 1547.

Son fils occupa le même siège aux audiences de 1565 mais ne laissa pas de descendance mâle.

ARMES : De gueules au griffon d'argent (alias d'or).
CIMIER : Une tête de cheval d'argent.

27. BOY DE LA TOUR. — Par lettres du 6 avril 1750, entérinées le 22 mai 1751, le roi Frédéric II anoblit « *Pierre Boy de la Tour*, aussi bien que son père *Jean-François Boy de la Tour* » d'une famille notable de Môtiers. Pierre Boy de la Tour avait fait une fortune considérable dans le commerce.

Famille représentée actuellement à Môtiers, Neuchâtel et Paris par les descendants de feu M. Gaston Boy de la Tour.

ARMES : Le diplôme confirme les armes anciennes savoir : [2] d'azur à la tour crénelée d'argent, ouverte d'une porte et de trois fenêtres du 1er, « dans une forêt et sur une terrasse de sinople » accompagnée en chef d'une étoile à six rays d'or.
CIMIER : Une tour crénelée d'argent (selon Mandrot). Le diplôme n'en fait pas mention.

---

[1] Ici comme dans plusieurs autres cas nous sommes forcés de traduire autant que possible en langage héraldique les circonlocutions qui servent à décrire les armoiries dans les diplômes de cette époque.

[2] Idem.

28. BOYVE. — *Jérôme-Emmanuel Boyve*, conseiller et chancelier d'Etat, issu d'une famille du pays de Gex entrée dès l'époque de la Réformation dans la bourgeoisie de Neuchâtel, où elle tint constamment un rang distingué aussi bien dans le clergé que dans la carrière des armes, obtint du roi Frédéric II, sous la date du 27 mars 1765 des lettres de « reconnaissance de noblesse » en raison de son « extraction noble » dont il aurait jusqu'alors « négligé de faire usage. »

Le Conseil d'Etat, à cause sans doute de cette forme d'anoblissement qui devenait trop à la mode, ne consentit que le 10 septembre 1781 à l'entérinement demandé dès le 1er décembre 1766.

La famille de Boyve est actuellement établie à Nîmes, elle n'a plus de représentants à Neuchâtel.

ARMES : Ecartelé : au 1er et au 4me de gueules à la coupe d'or accompagnée en chef de trois molettes rangées d'argent, qui est de Boyve ancien; au 2me et 3me de sable, au croissant d'or en pointe, duquel sortent une palme et un rameau d'olivier du même, accompagnés en chef d'une étoile d'argent et flanqués de deux besants du même, qui est de Legoux (famille de la mère de Jérôme-Emmanuel Boyve).

CIMIER : Une tête d'aigle de sable, couronnée et becquée d'or, languée de gueules, flanquée d'une palme et d'un rameau d'olivier d'or.

SUPPORTS : Un lion au naturel, lampassé de gueules.

29. BRUN. — Famille venue vers 1550 de Constance à Neuchâtel et qui se disait issue de Rod. Brun, chevalier, bourgmestre de Zurich au XIVe siècle.

Bien qu'on ne retrouve pas de traces authentiques de l'anoblissement dont cette famille aurait été l'objet de la part de Henri II de Longueville vers 1633 ou 1655, il est constant que dès cette époque ses membres portèrent constamment la qualification nobiliaire et prirent rang dans la noblesse du pays.

Ils possédèrent de 1620 à 1753 la seigneurie d'Oleyres au Pays de Vaud.

Famille éteinte quant aux mâles dans la première moitié du XIXe siècle.

ARMES : D'azur à la fasce d'or (accompagnée souvent en chef d'une croisette pattée ou d'une étoile du même).

30. DE BRUNES. — Famille noble, probablement hommes royés, entrée dans la bourgeoisie du Landeron et éteinte avant la Réformation.

ARMES : Inconnues.

31. BULLOT. — *David Bullot*, conseiller d'Etat et ancien maître bourgeois de Neuchâtel, d'une famille originaire de Montbéliard, fut ainsi que ses neveux *Abram* et *Jean Bullot*, anobli par lettres du roi Frédéric Ier du 16 novembre 1709, entérinées le 28 janvier 1711. — Il est fait mention dans le diplôme de la prétention de cette famille à descendre « d'une ancienne maison noble et reconnue comme telle dans le Comté de Bourgogne. »

Famille éteinte au commencement du XIXe siècle.

ARMES : D'azur au chevron d'argent accompagné de deux aigles d'or lampassées de gueules en chef et d'une fleur de lys du même en pointe.

CIMIER : Une aigle naissante éployée de sable, armée et couronnée d'or, aux ailes chargées d'un filet trefflé du même.

SUPPORTS : Deux licornes d'argent cornées d'or.

1.

2.

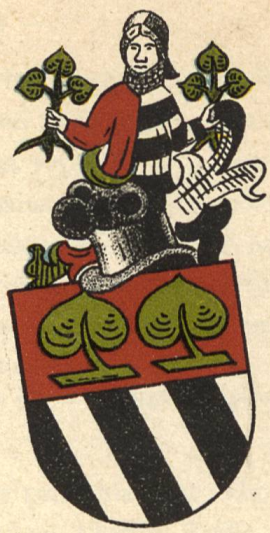

3.

4.

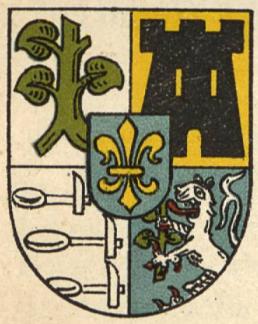

10.

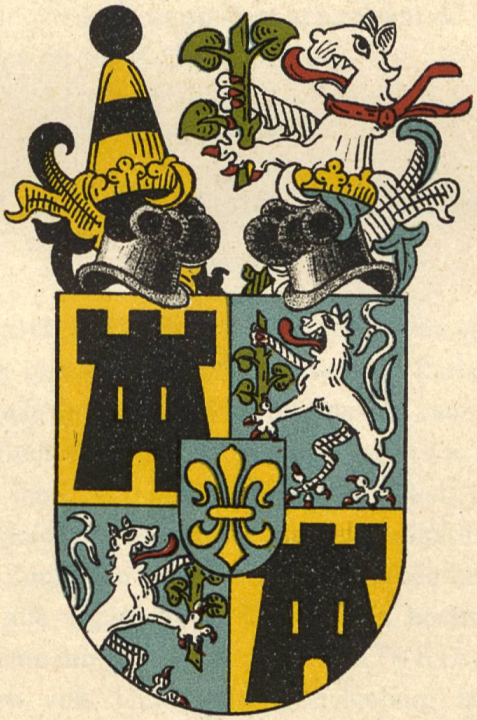

9.

11.

5.

6.

7.

8.

Die Wappen der Familie Zurlauben von Zug.

32. DE BUREN. — *David de Buren*, banneret de Berne, Baron de l'Empire par diplôme de l'empereur Léopold Ier du 20 mai 1669, ayant épousé Marguerite, fille et héritière de Charles de Bonstetten-Vaumarcus, reçut en 1675 l'investiture de la baronie de Vaumarcus laquelle est restée entre les mains de ses descendants jusqu'à nos jours. Le Baron Charles-Albert de Buren fit abandon de ses droits seigneuriaux en 1831. Après la vente du château et du domaine privé en 1888, cette famille a quitté le pays de Neuchâtel. Elle subsiste à Genève, au Pays de Vaud et à Berne.

ARMES : De gueules à la bordure d'argent et à trois ruches de même.

CIMIER : Sur le 1er casque un demi-vol éployé de gueules, chargé des pièces de l'écu. — Sur le 2me casque un bonnet de gueules.

33. DE BUSSES. -- Ancienne famille probablement d'hommes royés, connue seulement par la vente que Jean de Busses fit en 1329 à Rollin de Neuchâtel de ses biens de franc alleu situés près du Landeron pour les reprendre en fief de lui.

(Ce fait est caractéristique de la façon dont achevèrent de disparaître au XIVe siècle, les dernières familles libres du pays).

ARMES : Inconnues.

(*A suivre*).

Die Wappen der Familie Zurlauben von Zug.

Von GEORG VON VIVIS.

Unter den schweizerischen Familien, welche durch den Militärdienst in Frankreich zu Würde und Ansehen gekommen sind, ist die der Zurlauben von Zug eine der bekanntesten. Sie ist noch um so interessanter, da sie zum Kreise der Geschlechter gehört, welche, wie die Tschudi, von Roll, Muralt, Regnier u. s. w., durch einen Roman das Alter und den Glanz ihres Stammes zu erhöhen suchten. Diese Skizze macht keinen Anspruch auf Vollständigkeit, da mir weder die Adelsdiplome der Familie noch die Schriften des Generals Zurlauben auf der Kantonsbibliothek Aarau zur Verfügung standen und bin ich für alle ergänzenden Mitteilungen höchst dankbar. Für die Abstammung der Familie diente mir die Arbeit des Herrn Dr Keiser-Muos « Das Geschlecht der Zurlauben, Freiherren von Thurn und Gestelenburg in Zug 1488—1799 » im Geschichtsfreund, Band XXIX, Seite 140– 165. Die Familie kam 1488 von Zürich nach Zug, wo der Stammvater « Anton » als « Stadtziegler » Bürger wurde.

Dr Keiser macht nun folgende Angaben über das Wappen (Geschichtsfreund, Band XXIX) :

Seite 143. « Wie der Name, so scheint um diese Zeit [1]) auch das Familienwappen der Freiherren von Thurn und Gestelenburg verändert worden zu sein. Den schwarzen Zinnentürmen im goldenen Feld auf ihrem Wappenschilde wurden auf zwei Eckfeldern zwei silberne Löwen auf Azurgrunde, die einen grünen Baumast mit drei Lindenblättern in den Branken halten, hinzugefügt, als bezeichnend für den neuen Namen « Zurlauben », « zum Laube », zum Blatte (de folio). Die Helmzierde gibt wiederum den silbernen Löwen mit dem Baumaste in den ausgeworfenen Vorderbranken, jedoch nur zur obern Hälfte ».

Ferner Seite 146 ; Beat Zurlauben. « Bei diesem Anlasse » (Schlacht von Mont-

[1]) Dr K. spricht vom XV. Jahrhundert.